

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au REACH (1907/2006/CE, modifié par 2020/878/UE) et au SIMDUT 2015

**Date de révision:** 5 décembre 2023    **Date de publication précédente:** 13 juillet 2023    **No de fiche:** 293C-12

### SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

#### 1.1. Identificateur de produit

ARC MX (Partie C)

**Identifiant unique de formulation (UFI):** SUE7-7KR2-F9KE-27FT

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisations identifiées pertinentes:** En mélange avec une matrice polymère convenablement proportionnée, le mélange résultant formera un revêtement résistant à l'usure.

**Utilisations déconseillées:** Aucune information disponible

**Raisons justifiant les utilisations déconseillées:** N'est pas applicable

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Société:**

A.W. CHESTERTON COMPANY  
860 Salem Street  
Groveland, MA 01834-1507, USA  
Tel. +1 978-469-6446 Fax: +1 978-469-6785  
(Lun. - Ven. 8 h 30 à 17 h HNE)  
Demandes de FDS: [www.chesterton.com](http://www.chesterton.com)  
Courriel (questions): [ProductSDSs@chesterton.com](mailto:ProductSDSs@chesterton.com)  
Courriel: [customer.service@chesterton.com](mailto:customer.service@chesterton.com)

**Fournisseur:**

Canada: A.W. Chesterton Company Ltd., 889 Fraser Drive,  
Unit 105, Burlington, Ontario L7L 4X8 – Tel. 905-335-5055  
UE: Chesterton International GmbH, Am Lenzenfleck 23,  
D85737 Ismaning, Allemagne – Tel. +49-89-996-5460

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

24 heures sur 24, 7 jours sur 7  
Appeller Infotrac : 1-800-535-5053  
Hors d'Amérique du Nord : +1 352-323-3500 (en PCV)  
I.N.R.S. : +33 (0)1 45 42 59 59  
Tox Info Suisse: 145

### SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### 2.1.1. Classification conforme au règlement (CE) no 1272/2008 [CLP] / SIMDUT 2015 / SGH

Sensibilisation cutanée, Catégorie, 1, H317

##### 2.1.2. Informations supplémentaires

Pour le texte intégral des mentions H: voir les SECTIONS 2.2 et 16.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage conforme au règlement (CE) no 1272/2008 [CLP] / SIMDUT 2015 / SGH

**Pictogrammes de danger:**



**Mention d'avertissement:** Attention

**Mentions de danger:** H317                      Peut provoquer une allergie cutanée.

<b>Conseils de prudence:</b>	P272 P280 P302/352 P333/313 P362/364 P501	Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Porter des gants de protection. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Éliminer le contenu/réceptacle dans une installation d'élimination des déchets agréée.
------------------------------	--	--

**Informations additionnelles:** Aucun

### 2.3. Autres dangers

Les dangers pour la sécurité et la santé sont détaillés séparément pour les parties A, B et C. Une fois sec, le produit est sans danger. Pour l'usinage, consulter les précautions indiquées dans les fiches de données de sécurité de la partie A, de la partie B et de la partie C.

## SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### 3.2. Mélanges

Ingrédients dangereux <sup>1</sup>	%Poids	No. CAS / No. EC	No. d'enregist. REACH	Classification conformément au CLP/SGH	LCS, facteur M, ETA
Résines époxydiques (poids moléculaire moyen <= 700)	1-2	1675-54-3 * 216-823-5	ND	Eye Irrit. 2, H319 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1B, H317 Aquatic Chronic 2, H411	Eye Irrit. 2A, H319: C ≥ 5 % Skin Irrit. 2, H315: C ≥ 5 % ETA (orale): 5 000 mg/kg ETA (cutanée): > 2 000 mg/kg
Oxyde de 2,3-époxypropyle et de o-tolyle	0,1-0,5	2210-79-9 218-645-3	ND	Muta. 2, H341 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1A, H317 Aquatic Chronic 2, H411	ETA (orale): 5 800 mg/kg ETA (cutanée): > 2 000 mg/kg ETA (inhalation, brouillards): 6,09 mg/l
<b>Autres Ingrédients:</b>					
Oxyde d'aluminium	80-90	1344-28-1 215-691-6	ND	Non classé **	ETA (orale): 5 000 mg/kg
Dioxyde de titane	1-2	13463-67-7 236-675-5	ND	Non classé ** <sup>a</sup>	ETA (orale): > 10 000 mg/kg ETA (cutanée): > 10 000 mg/kg ETA (inhalation, brouillards): > 6,82 mg/l

\* Autre no. CAS: 25068-38-6, No. EC 500-033-5. \*\* Substance pour laquelle il existe des limites d'exposition sur le lieu de travail.

<sup>a</sup> Contient moins de 1 % de particules d'un diamètre ≤ 10 µm.

Pour le texte intégral des mentions H: voir les SECTIONS 2.2 et 16.

<sup>1</sup>Conforme aux normes: 1272/2008/CE, SIMDUT 2015, SGH, REACH

**SECTION 4: PREMIERS SECOURS****4.1. Description des premiers secours**

**Inhalation:** N'est pas applicable

**Contact avec l'épiderme:** Enlever les vêtements contaminés. Lavez les vêtements avant leur ré-utilisation. Lavez la peau avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin.

**Contact avec les yeux:** Rincez les yeux pendant au moins 15 minutes à grande eau. Adressez-vous à un médecin si l'irritation persiste.

**Ingestion:** Ne faites pas vomir. Contacter immédiatement un médecin.

**Protection des premiers secours:** Aucune action ne doit être entreprise si elle implique un risque personnel ou sans formation appropriée. Éviter tout contact avec le produit lors du secours à la victime. Voir la section 8.2.2 pour des recommandations relatives à l'équipement de protection individuelle.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Peut sensibiliser la peau et causer des éruptions ou de l'urticaire.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traiter les symptômes.

**SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE****5.1. Moyens d'extinction**

**Moyens d'extinction appropriés:** Dioxyde de carbone, produit chimique sec, mousse ou brume d'eau

**Moyens d'extinction inappropriés:** Il n'en existe pas de connu.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

**Produits de combustion dangereux:** La décomposition thermique risque de produire du monoxyde de carbone, du dioxyde de carbone, des oxydes métalliques et d'autres émanations toxiques.

**Autres dangers:** Aucun

**5.3. Conseils aux pompiers**

Refroidissez avec de l'eau les récipients exposés à la chaleur. Il est recommandé que le personnel de lutte contre l'incendie possède un dispositif respiratoire indépendant.

**SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Évitez le contact avec la peau. Utiliser les contrôles d'exposition et une protection personnelle comme indiqué dans la Section 8.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Pas de précaution spéciale.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Ramassez et placez dans un récipient convenable pour son enlèvement.

**6.4. Référence à d'autres sections**

Voir la section 13 pour des conseils d'élimination.

**SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Enlever les vêtements contaminés. Lavez les vêtements avant leur ré-utilisation. Les vêtements en cuir contaminés, y compris les souliers, ne peuvent pas être dé-contaminés et doivent être jetés. Utiliser les contrôles d'exposition et une protection personnelle comme indiqué dans la Section 8.

**7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités**

Stockez dans un endroit frais et sec.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Aucune précaution spéciale.

**SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE****8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle**

Ingrédients	VME <sup>1</sup>		TLV ACGIH	
	ppm	mg/m <sup>3</sup>	ppm	mg/m <sup>3</sup>
Résines époxydiques (poids moléculaire moyen <= 700)	SO	SO	SO	SO
Oxyde de 2,3-époxypropyle et de o-tolyle	SO	SO	SO	SO
Oxyde d'aluminium	(inhalable)	10	(alvéolaire)	1
Dioxyde de titane	(en Ti)	10	SO	10

<sup>1</sup> Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France, Institut National de Recherche et de Sécurité

**Valeurs limites biologiques**

Aucune limite d'exposition biologique notée pour les ingrédients.

**Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:****Travailleurs**

Substance	Voie d'exposition	Effets potentiels sur la santé	DNEL
Résines époxydiques (poids moléculaire moyen <= 700)	Par inhalation	Effets locaux aigus / Effets systémiques aigus	aucune donnée disponible
		Effets locaux chroniques	aucune donnée disponible
		Effets systémiques chroniques	4,93 mg/m <sup>3</sup> (GESTIS)
	Par inhalation	Effets systémiques chroniques	21,12 mg/m <sup>3</sup> (GESTIS)

**Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:**

Non disponible

**8.2. Contrôles de l'exposition****8.2.1. Mesures techniques**

Pas de précaution spéciale. En cas de dépassement des limites d'exposition, assurer une ventilation adéquate.

**8.2.2. Mesures de protection individuelle**

**Protection respiratoire:** Pas nécessaire en général. Si les limites d'exposition sont dépassées, utiliser un appareil respiratoire autonome (ARA), un appareil respiratoire à adduction d'air (ARAA) ou un appareil respiratoire filtrant (ARF) avec un filtre approprié (par ex.: type de filtre EN P1).

**Gants de protection:** Gants résistant aux produits chimiques (néoprène).

**Protection des yeux et du visage:** Lunettes de sécurité

**Autres:** Vêtements protecteurs nécessaires pour empêcher le contact avec la peau.

**8.2.3. Contrôles d'exposition de l'environnement**

Voir les sections 6 et 12.

**SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

<b>État physique</b>	mélanges de perles	<b>pH</b>	n'est pas applicable
<b>Couleur</b>	blanc	<b>Viscosité cinématique à 40 °C</b>	n'est pas applicable
<b>Odeur</b>	douce odeur d'époxyde	<b>Solubilité dans l'eau</b>	légèrement soluble
<b>Seuil olfactif</b>	n'est pas défini	<b>Coefficient de partage: n-octanol/eau (valeur log)</b>	n'est pas applicable
<b>Point d'ébullition ou intervalle d'ébullition</b>	n'est pas applicable	<b>Pression de vapeur à 20° C</b>	n'est pas défini
<b>Point de fusion/point de congélation</b>	n'est pas applicable	<b>Densité et/ou densité relative</b>	3,37 kg/l
<b>% volatil (par volume)</b>	aucun	<b>Densité de vapeur (air=1)</b>	> 1
<b>Inflammabilité</b>	n'est pas combustible	<b>Taux d'évaporation (éther = 1)</b>	< 1
<b>Limites inférieures/supérieures d'inflammabilité ou d'explosion</b>	n'est pas défini	<b>% de produits aromatiques par poids</b>	aucun
<b>Point éclair</b>	n'est pas applicable	<b>Caractéristiques des particules</b>	n'est pas défini
<b>Méthode</b>	n'est pas applicable	<b>Propriétés explosives</b>	n'est pas défini
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	n'est pas défini	<b>Propriétés comburantes</b>	n'est pas défini
<b>Température de décomposition</b>	n'est pas défini		

**9.2. Autres informations**

Aucun

**SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ****10.1. Réactivité**

Aucune donnée disponible pour le mélange. Voir les sous-sections 10.3 et 10.5.

**10.2. Stabilité chimique**

Stable

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Aucune réaction dangereuse n'est connue dans les conditions normales d'utilisation.

**10.4. Conditions à éviter**

Températures élevées

**10.5. Matières incompatibles**

Bases et acides minéraux forts, bases organiques fortes et agents oxydants forts tels que le chlore liquide et l'oxygène concentré.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

La décomposition thermique risque de produire du monoxyde de carbone, du dioxyde de carbone, des oxydes métalliques et d'autres émanations toxiques.

**SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES****11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008 / SGH**

**Voie primaire d'exposition en usage normal:** Mise en contact avec la peau et les yeux. L'exposition peut aggraver la situation chez les personnes ayant une indisposition de la peau ou des yeux pré-existante et des allergies de la peau.

**Toxicité aiguë -****Par voie orale:**

D'après les informations disponibles sur les composants, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Substance	Essai	Résultat
Résines époxydiques (poids moléculaire moyen <= 700)	DL50, rat	> 5 000 mg/kg
Oxyde de 2,3-époxypropyle et de o-tolyle	DL50, rat	> 2 000 mg/kg
Oxyde d'aluminium	DL50, rat	> 5 000 mg/kg
Dioxyde de titane	DL50, rat	> 10 000 mg/kg

**Par voie cutanée:**

D'après les informations disponibles sur les composants, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Substance	Essai	Résultat
Résines époxydiques (poids moléculaire moyen <= 700)	DL50, lapin	> 2 000 mg/kg
Oxyde de 2,3-époxypropyle et de o-tolyle	DL50, lapin	5 800 mg/kg
Dioxyde de titane	DL50, lapin	> 10 000 mg/kg

**Par inhalation:**

Substance	Essai	Résultat
Résines époxydiques (poids moléculaire moyen <= 700)	CL50, rat, 5-8 h	Non mortel au niveau de saturation de vapeur
Oxyde de 2,3-époxypropyle et de o-tolyle	CL50, rat, 4 h	Non mortel au niveau de saturation de vapeur
Oxyde de 2,3-époxypropyle et de o-tolyle	CL50, rat, 4 h	6,09 mg/l (aérosol)
Dioxyde de titane	CL50, rat, 4 h	6,82 mg/l (poussières)

**Corrosion cutanée/irritation cutanée:**

Substance	Essai	Résultat
Résines époxydiques (poids moléculaire moyen <= 700)	Irritation de la peau, lapin	Irritation modérée
Oxyde de 2,3-époxypropyle et de o-tolyle	Irritation de la peau, expérience humaine	Irritation grave
Oxyde d'aluminium	Irritation de la peau, lapin	Non irritant

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire:**

Substance	Essai	Résultat
Résines époxydiques (poids moléculaire moyen <= 700)	Irritation des yeux, lapin	Irritation modérée / Irritation modérée
Oxyde d'aluminium	Irritation des yeux, lapin	Non irritant

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée:**

Peut sensibiliser la peau et causer des éruptions ou de l'urticaire.

Substance	Essai	Résultat
Résines époxydiques (poids moléculaire moyen <= 700)	Sensibilisation de la peau, cobaye	Sensibilisant
Oxyde de 2,3-époxypropyle et de o-tolyle	Sensibilisation de la peau, expérience humaine	Sensibilisant
Oxyde d'aluminium	Sensibilisation de la peau, cobaye	Non sensibilisant

**Mutagénicité sur les cellules germinales:**

L'oxyde de 2,3-époxypropyle et de o-tolyle est mutagène (mutations dans les systèmes génétiques) dans certains essais de laboratoires. Résines époxydiques (poids moléculaire moyen <= 700): compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Oxyde d'aluminium, Test d'Ames : négatif.

**Cancérogénicité:**

Le CIRC (Centre international de recherche sur le cancer) a classé le dioxyde de titane comme un cancérigène potentiel par inhalation chez l'homme (groupe 2B).

**Toxicité pour la reproduction:**

Résines époxydiques (poids moléculaire moyen <= 700), Oxyde d'aluminium: compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. L'exposition prolongé et répété à l'oxyde de 2,3-époxypropyle et de o-tolyle peut entraîner des effets reproducteurs (malformations congénitales/stérilité).

**STOT - exposition unique:**

Résines époxydiques (poids moléculaire moyen <= 700), Oxyde d'aluminium: compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**STOT - exposition répétée:** Résines époxydiques (poids moléculaire moyen  $\leq$  700), Oxyde d'aluminium: compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance	Essai	Résultat
Résines époxydiques (poids moléculaire moyen $\leq$ 700)	DSENO subchronique, orale, 90 jours, rat, mâle / femelle (OCDE 408)	50 mg/kg p.c./jour
Résines époxydiques (poids moléculaire moyen $\leq$ 700)	DSENO subchronique, cutanée, 90 jours, rat, mâle / femelle (OCDE 411)	10 mg/kg p.c./jour
Résines époxydiques (poids moléculaire moyen $\leq$ 700)	DSENO subchronique, cutanée, 90 jours, souris, mâle (OCDE 411)	100 mg/kg p.c./jour

**Danger par aspiration:** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### 11.2. Informations sur les autres dangers

Aucun

## SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Les informations écotoxicologiques n'ont pas été déterminées spécifiquement pour ce produit. L'information donnée ci-dessous est basée sur la connaissance des composants et sur l'écotoxicologie de substances similaires.

### 12.1. Toxicité

Aucune nocivité prévue pour les organismes aquatiques.

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Résines époxydiques (poids moléculaire moyen  $\leq$  700), Oxyde de 2,3-époxypropyle et de o-tolyle: ce produit n'est pas facilement biodégradable. Oxyde d'aluminium, Dioxyde de titane: substances inorganiques.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Résines époxydiques (poids moléculaire moyen  $\leq$  700):  $\log K_{o/e} = 2,64 - 3,8$ , faible risque de bioaccumulation. Oxyde de 2,3-époxypropyle et de o-tolyle:  $\log K_{o/e} = 2,5$ , faible risque de bioaccumulation. Oxyde d'aluminium: la bioconcentration dans les organismes aquatiques restera vraisemblablement négligeable.

### 12.4. Mobilité dans le sol

Insoluble dans l'eau. Lors de l'évaluation de la mobilité environnementale, tenir compte des propriétés physiques et chimiques du produit (voir la section 9).

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Non disponible

### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Il n'en existe pas de connu.

### 12.7. Autres effets néfastes

Il n'en existe pas de connu.

## SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Combinez la résine et l'agent durcisseur. Une fois sec, le produit est sans danger. Mettre en décharge dans des conteneurs hermétiques en utilisant une installation agréée. Peut être incinéré dans une installation appropriée. Les composants n'ayant pas réagi doivent être traités comme des déchets spéciaux. Consulter les règlements locaux, provinciaux et nationaux/fédéraux et se conformer au règlement le plus strict.

## SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

### 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

**ADR/RID/ADN/IMDG/OACI:** N'EST PAS APPLICABLE

**TMD:** N'EST PAS APPLICABLE

### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

**ADR/RID/ADN/IMDG/OACI:** NON DANGEREUX, NON HOMOLOGUÉ

**TMD:** NON DANGEREUX, NON HOMOLOGUÉ

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

**ADR/RID/ADN/IMDG/OACI:** N'EST PAS APPLICABLE

**TMD:** N'EST PAS APPLICABLE

**14.4. Groupe d'emballage**

**ADR/RID/ADN/IMDG/OACI:** N'EST PAS APPLICABLE

**TMD:** N'EST PAS APPLICABLE

**14.5. Dangers pour l'environnement**

N'EST PAS APPLICABLE

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

N'EST PAS APPLICABLE

**14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

N'EST PAS APPLICABLE

**14.8. Autres informations**

N'EST PAS APPLICABLE

**SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**

**15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**15.1.1. Règlements de l'UE**

**Autorisations en vertu du titre VII:** N'est pas applicable

**Restrictions en vertu du titre VIII:** Aucun

**Autres règlements de l'UE:** Directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail

**15.1.2. Réglementations nationales**

**Tableaux des maladies professionnelles:** 51

**Autres réglementations nationales:** Mise en œuvre nationale des Directives CE auxquelles il est fait référence dans la sous-section 15.1.1.

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Aucune évaluation de sécurité chimique n'a été effectuée par le fournisseur pour cette substance/ce mélange.

**SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS**

**Abréviations et acronymes:** ACGIH: Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux  
 ADN: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par les voies de navigation intérieures  
 ADR: Accord européen sur le transport routier international de marchandises dangereuses  
 BCF: Facteur de bioconcentration  
 cATpE: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë  
 CLP: Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (1272/2008/CE)  
 CL50: Concentration létale médiane d'une population d'essai  
 DL50: Dose létale médiane d'une population d'essai  
 DME0: Dose minimale avec effet observé  
 DSEO: Dose sans effet observé  
 ETA: Estimation de la toxicité aiguë  
 FDS: Fiche de données de sécurité  
 IMDG: Code international du transport maritime des marchandises dangereuses  
 LCS: Limite de concentration spécifique  
 NOEC: Concentration sans effet observé (CSEO)  
 ND: Non disponible  
 OACI: Organisation de l'aviation civile internationale  
 OCDE: Organisation de coopération et de développement économiques  
 PBT: Substance persistante, bioaccumulable et toxique  
 PEL: Limite d'exposition admissible  
 (Q)SAR: Relation quantitative de structure-activité  
 REACH: Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques (1907/2006/CE)  
 RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemins de fer  
 SGH: Système général harmonisé  
 SO: Sans objet  
 STEL: Limite d'exposition de courte durée  
 STOT RE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition répétée  
 STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition unique  
 TMD: Transport des marchandises dangereuses (Canada)  
 TLV: Valeur limite d'exposition  
 VLCT: Valeur limite court terme  
 VME: Valeur limite de moyenne d'exposition  
 vPvB: Substance très persistante et très bioaccumulable  
 Les autres abréviations et acronymes peuvent être consultés sur [www.wikipedia.org](http://www.wikipedia.org).

**Références documentaires et sources de données importantes:** Agence européenne des produits chimiques (ECHA) - Informations sur les produits chimiques  
 Agence suédoise des produits chimiques (KEMI)  
 Base de données de classification et d'information chimique (CCID)  
 Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST)  
 Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)  
 U.S. National Library of Medicine Toxicology Data Network (TOXNET) (Réseau de données toxicologiques de la Bibliothèque nationale de médecine des É.-U.)

**Procédure utilisée pour déduire la classification des mélanges conformément au règlement (CE) no 1272/2008 / SGH:**

Classification	Méthode de classification
Sensibilisation cutanée, Catégorie 1, H317	Méthode de calcul

**Mentions H pertinentes:** H315: Provoque une irritation cutanée.  
 H317: Peut provoquer une allergie cutanée.  
 H319: Provoque une sévère irritation des yeux.  
 H341: Susceptible d'induire des anomalies génétiques.  
 H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Plus d'informations:** Aucun

**Date de révision:** 5 décembre 2023

**Changements apportés à la** Section 1.1.

**FDS dans cette révision:**

Les informations ci-jointes sont basées uniquement sur les données apportées par les fournisseurs des matériaux utilisés, et ne tiennent aucunement compte du mélange. Il n'existe pas de garantie, exprimée ou implicite, concernant le choix des produits utilisés pour une application spécifique. L'utilisateur doit être en mesure de choisir lui-même les produits appropriés.